

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020

RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, soit 114 250,00 € sur le budget principal et 21 460,82 € sur le budget annexe de l'eau.

Attribution du dernier lot pour la réhabilitation de l'ancien presbytère

Lors de l'attribution des marchés pour les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, le lot n°10 « Chauffage plomberie sanitaire ventilation » n'avait pu être attribué.

Ainsi, après consultations consécutives d'entreprises, l'offre de l'entreprise CF2C CHAPUIS - ZA Les Fangeas – 43370 SOLIGNAC-SUR-LOIRE, pour un montant de 30 626,40 € HT, a été retenue.

Le montant total du marché de travaux pour la création d'un gîte s'élève à ce jour à 438 796,15 € HT.

Demande de subvention auprès du Département 43

Le Département de la Haute-Loire lance un 3^{ème} appel à projets au titre du Fonds 199. Le Maire propose de retenir le projet de voiries déjà en cours s'élevant à 49 740 € HT et concernant la route de Saint-Haon à Escublazet, les VC U29 et U27 au Cros, VC U3 et U4 à Château-La-Ville ainsi que la remise en état du chemin du Planas.

Le conseil approuve à l'unanimité et sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 40% soit 19 896 €.

Modification du RIFSEEP

Les plafonds de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) ont été révisés et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) a été mis en place conformément à la décision du Conseil constitutionnel du 13 juillet 2018.

Demande d'exploitation de parcelles communales

La collectivité est sollicitée pour l'exploitation des parcelles F 93, AC 69, 70, 257 et 320, AD 60 et 61. Ces terrains ayant été intégrés dans le domaine privé de la commune en 2018, suite à une procédure de biens sans maître, aucune autorisation d'exploiter n'avait précédemment été accordée.

Après en avoir délibéré, les élus refusent que le Maire signe les bulletins de mutation de la MSA, valant autorisation d'exploiter. Au vu du caractère particulier de ces terrains, qui ne font pas partie du domaine privé de la commune depuis toujours, ils proposent, en remplacement, de les mettre en vente.

Nomination d'un référent communal concernant l'ambroisie

Afin d'endiguer la prolifération de l'ambroisie, la réglementation prévoit de nommer un référent territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Richard CHAUSSE.

Convention d'assistance pour la rénovation de la salle polyvalente

Le Maire propose de rénover la salle polyvalente de Saint-Haon. Afin de soutenir la collectivité dans cette démarche, il souhaite solliciter le service ingénierie du Département de la Haute-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'assistance d'Ingé 43 pour la réalisation de ce projet, moyennant un tarif forfaitaire de 1 100 € net de taxes.

Indemnités au Trésorier de Cayres

Considérant le concours du receveur lors de l'élaboration des budgets, le Conseil Municipal décide de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires due au titre de l'année 2020, selon les bases définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 septembre 1983.

Convention fourrière avec la SPA de Haute-Loire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SPA 43 qui sollicite la commune pour l'établissement d'une convention fourrière, pour 2021, moyennant un coût de 0,70 € par habitant.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette convention.

Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural

Conformément à la motion adoptée par l'AMF 43 lors de son Assemblée Générale à Brioude le 19 octobre 2019.

Questions diverses

- Remerciement de la commune de Rauret concernant le nouveau mode de facturation
- Courrier de M. et M^{me} BREYSSE concernant l'achat d'une partie d'un chemin communal
- Pose de miroirs à Mazemblard
- Courrier du président du SMAT du Haut-Allier
- Compte-rendu de la commission communale « environnement et ordures ménagères »
- Organisation d'un marché de Noël le 20 décembre 2020